



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ  
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



## 130<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

*Washington, D.C., E-U, 24-28 juin 2002*

---

### ***RÉSOLUTION***

#### ***CE130.R20***

#### **COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DES MINISTRES DE LA SANTÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT DES AMÉRIQUES**

##### ***LA 130<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF,***

Ayant examiné le document CE130/20, Compte-rendu de la réunion des ministres de la santé et de l'environnement des Amériques,

##### ***DÉCIDE :***

De recommander à la Conférence sanitaire panaméricaine l'adoption d'une résolution rédigée selon les termes suivants :

##### ***LA 26<sup>e</sup> CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE,***

Rappelant la résolution CD43.R15, qui a chargé le Bureau sanitaire panaméricain de travailler avec le Gouvernement du Canada et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) de convoquer la réunion des ministres de la santé et de l'environnement des Amériques;

Ayant considéré le rapport de la réunion qui s'est tenue à Ottawa, les 4 et 5 mars 2002;

Consciente du lien entre la santé et l'environnement; notant l'impact sur la santé de facteurs environnementaux comme l'eau et l'assainissement, la pollution de l'air à l'intérieur et à l'extérieur des logements, et l'exposition aux produits chimiques et aux déchets agro-industriels; et particulièrement consciente de la relation entre conditions environnementales et maladies telles que la diarrhée et les infections respiratoires,

**DÉCIDE :**

1. De prier instamment les États membres :
  - a) de travailler en conformité aux orientations convenues dans le communiqué ministériel dans les trois domaines définis : l'établissement de directions futures pour la santé et l'environnement dans les Amériques, les sujets de préoccupation commune et les objectifs partagés, et le renforcement et le partage des capacités pour répondre aux menaces;
  - b) de développer des alliances stratégiques aux niveaux national et local entre les secteurs de l'environnement et de la santé, impliquant les acteurs concernés du secteur public, du secteur privé et de la société civile;
  - c) de participer et appuyer le travail du groupe de travail défini dans le communiqué ministériel et convoqué par le Gouvernement du Canada avec la collaboration de l'OPS et du PNUE.
2. De demander au Directeur :
  - a) de collaborer avec le Gouvernement du Canada et du PNUE au groupe de travail qui fera des propositions pour le suivi des conclusions de la Réunion des ministres de la santé et de l'environnement des Amériques, comme l'indique le communiqué ministériel;
  - b) d'intégrer les propositions du groupe de travail et le travail en cours pour 2002-2003 dans la coopération technique de l'OPS en cours, en mettant l'accent sur la collaboration avec les pays en matière de renforcement des capacités et sur le travail dans les domaines de l'hygiène, de l'eau et de l'assainissement, de la pollution de l'air et de la sécurité chimique.
3. De reconnaître et de faire les éloges du rôle de leadership du Gouvernement du Canada qui favorise la collaboration active entre les secteurs de l'environnement et de la santé dans la construction du développement humain durable.

*(Huitième séance, le 27 juin 2002)*